Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_64-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-64 **Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ-PRUNAUX Sylvie) - GUILLOUX David (procuration à MASSON Eliane) - CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - FAMBON Christophe (procuration à HENRI Marie-Jeanne) - COLUSSI Delphine (procuration à GOBICHON Jean-François) - BARATAUD Clarisse - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - CHEREL Stéphanie - BEREST Audrey - SOLIER Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Convocation en date du 3 mars 2026

Pôle Ressources - Service Finances - Budget Annexe GEMAPI- Affectation du résultat 2025 / 7.1 Décisions budgétaires

VU la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214.23 et les suivants
VU la délibération n°2026-C-23 en date du 26 février 2026 approuvant le compte financier unique du budget GEMAPI de l'exercice 2025, statuant sur le besoin d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement global 101 291.71 €

CONSIDERANT qu'en comptabilité M57 le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation,

Pour mémoire **Prévisions budgétaires** Virement à la section d'investissement C/ 023		34 000.00 €
• Solde d'exécution d'investissement **Déficit d'investissement de clôture**	**A**	**33 291.38 €**
Restes à Réaliser Investissement - Recettes	**B**	**0.00 €**
- Dépenses	**C**	**0.00 €**
• Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir : **Besoin de financement**	**A + B - C**	**- 33 291.38 €**

CONSIDERANT l'obligation en M57 de couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2025,
CONSIDERANT donc la proposition d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_64-DE

- **Affectation en investissement de 33 291.38 € au compte 1068** intitulé « excédent de fonctionnement capitalisé »
- **Report en fonctionnement de 68 000.33 € au compte 002** intitulé « Résultat de fonctionnement reporté »

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 février 2026,
VU l'avis favorable du bureau en date du 3 mars 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au budget GEMAPI 2025 comme suit :
- **Affectation en investissement de 33 291.38 € au compte 1068** intitulé « excédent de fonctionnement capitalisé »
- **Report en fonctionnement de 68 000.33 € au compte 002** intitulé « Résultat de fonctionnement reporté »

- DE CHARGER le Président et le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 12 mars 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 mars 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL